

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : Z.I. BEN AROUS
2013 - BEN AROUS
MF : 000863S

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 JUIN 2007

L'An Deux Mille Sept et le 13 Juin à 10 Heures, les actionnaires de la Société Anonyme « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD » au capital de 8.000.000 Dinars divisé en (1.600.000 Actions) de (5 Dinars) l'une, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la maison de l'Entreprise les Berges du Lac Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration, suivant avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne N°43 du 29/05/2007 et dans deux journaux quotidiens ECHOUROUK et LA PRESSE du 25/05/2007.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée, et qui a été placée en entête du Procès-Verbal.

La séance est ouverte à Dix Heures, sous la présidence de Monsieur Abdelwaheb KALLEL, Président du conseil de la société.

Mr. Tarek CHAABOUNI et Mr. Othman BEN ABDELWAHED, deux actionnaires présents et acceptant sont nommés scrutateurs. Monsieur Jalel ZEMNI est désigné secrétaire de séance.

Les personnes ainsi désignées déclarent accepter les fonctions à elles proposées.

La feuille de présence constate que (90) actionnaires représentant (4.250.782 A) actions sont présents ou représentés; ce nombre dépassant le 1/3 du capital social, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président demande à l'Assemblée de lui en donner acte, ce que l'Assemblée Générale reconnaît à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constate, en outre, la parfaite validité des convocations à la présente Assemblée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts;
- Le Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration du 16/03/2007 ;
- Un exemplaire du JORT N°43 du 29/05/2007 portant avis de convocation;
- Un exemplaire des deux journaux quotidiens ECHOUROUK et LA PRESSE du 25/05/2007 portant aussi avis de convocation.

Il y joint l'inventaire, les états financiers individuels de la société mère L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et ceux consolidés du groupe de l'exercice 2006, le rapport d'activité du Conseil d'Administration, le projet des résolutions ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux avant la tenue de l'Assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer.

- 1 – Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2006 ;
- 2 – Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même Exercice ;
- 3 – Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2006 et des opérations spéciales visées à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales ;
- 4 – Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés du groupe arrêtés au 31/12/2006 ;
- 5 – Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6 – Affectation des résultats ;
- 7 – Fixation des jetons de présences ;
- 8 – Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- 9 – Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration. Monsieur le Commissaire aux Comptes donne aussi lecture de ses rapports.

La discussion générale est ouverte sur les divers rapports présentés.

Après échange de vues et plus personnes ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2006 dégageant un bénéfice net de 2.238.259,12 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2006 faisant ressortir un résultat bénéficiaire du groupe consolidé s'élevant à 1.946.858,707 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2006.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2006 s'élevant à 2.238.259,124 Dinars comme suit :

BENEFICE NET.....	2 258 259,124
- Réserves légales 5% (Soldes)	39,086,911
PREMIER RELIQUAT.....	2 219 172,510
- Reprise des reports à nouveaux antérieurs,	1,793,693,066
BENEFICE DISPONIBLE.....	4.012.865,370
- Intérêt statutaires (6% du capital de 8.000.000)...	480 000,000
DEUXIEME RELIQUAT.....	
- Super dividendes (0,110D par action 8.000.000)	1.120.000,000
- Report à nouveau 2006.....	2.412 865,370

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,200 Dinars par action d'une valeur nominale de Un dinar. Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 26 Juin 2007.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Quatre Vingt mille dinars (80.000 D) au titre de l'exercice 2006.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mr Mahmoud TRIKI en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans au titre des exercices 2007, 2008 et 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 Heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Mr. Abdelwaheb KALLEL
CIN 00045722

LES SCRUTATEURS
Mr. Tarek CHAABOUNI
CIN 00583690

LE SECRETAIRE
Mr. Jalel ZEMNI
CIN 02874305

Mr. Othman BEN ABDELWAHED
CIN 00528872

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN après affectation du résultat

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2006	2005
		Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A1	198 064,050	198 064,050
Moins : amortissement		<u>-165 572,795</u>	<u>-152 904,815</u>
<i>S/Total</i>		<i>32 491,255</i>	<i>45 159,235</i>
Immobilisations corporelles	A2	24 435 220,762	22 584 568,989
Moins : amortissement		<u>-11 212 783,858</u>	<u>-9 461 404,178</u>
<i>S/Total</i>		<i>13 222 436,904</i>	<i>13 123 164,811</i>
Immobilisations financières	A3	3 810 230,331	3 930 967,740
Moins : Provisions		<u>-174 739,821</u>	<u>-292 362,930</u>
<i>S/Total</i>		<i>3 635 490,510</i>	<i>3 638 604,810</i>
Total des actifs immobilisés		16 890 418,669	16 806 928,856
Autres actifs non courants	A4	0,000	94 061,625
Total des actifs non courants		16 890 418,669	16 900 990,481
ACTIFS COURANTS			
Stocks	A5	9 147 057,863	6 643 569,205
Moins : Provisions		<u>-97 587,568</u>	<u>-32 982,033</u>
<i>S/Total</i>		<i>9 049 470,295</i>	<i>6 610 587,172</i>
Clients et comptes rattachés	A6	15 278 852,985	9 719 712,536
Moins : Provisions		<u>-434 537,309</u>	<u>-461 213,731</u>
<i>S/Total</i>		<i>14 844 315,676</i>	<i>9 258 498,805</i>
Autres actifs courants	A7	1 980 511,405	1 884 651,445
Placement et autres actifs financiers		0,000	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
Liquidités et équivalens de liquidités	A8	229 529,250	98 072,640
Total des actifs courants		26 103 826,626	17 851 810,062
Total des actifs		42 994 245,295	34 752 800,543

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN après affectation du résultat

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2006	2005
		Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	8 000 000,000	8 000 000,000
Réserves	P1	6 171 263,461	6 132 176,547
Autres capitaux propres	P1	480 000,000	560 000,000
Resultats reportés	P1	2 412 865,576	1 793 693,066
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		17 064 129,037	16 485 869,613
Résultat de l'exercice	P1	0,000	0,000
Total des capitaux propres avant affectation		17 064 129,037	16 485 869,613
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	3 205 714,285	4 171 428,571
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P3	296 733,969	314 265,548
Total des passifs non courants		3 502 448,254	4 485 694,119
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	5 058 390,771	3 477 388,501
Autres passifs courants	P5	3 927 868,630	2 979 999,841
Concours banc et autres passifs financiers	P6	13 441 408,603	7 323 848,469
Total des passifs courants		22 427 668,004	13 781 236,811
Total des passifs		25 930 116,258	18 266 930,930
Total des capitaux propres et des passifs		42 994 245,295	34 752 800,543

Tableau des mouvements des capitaux propres de l'Accumulateur Tunisien ASSAD (en Dinars)

	Capitaux sociaux	Réserves évaluées	Réserves techniques	Primes de fusion	Primes de réévaluation	Primes de réévaluation	Résultats reportés	Moins de 100 parts	Totaux
Solde au 31/12/2005	8 000 000	660 000	137 551	78 927	3 499 385	1 656 000	1 316 244	2 018 262	17 925 370
Affectation de 100 000 parts au 23/09/2006		100 000					100 000	100 000	0
Dividendes versés au 23/09/2006							100 000		-1 400 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves									0
Augmentation de capital par apport nouveau									0
Subvention d'investissement - amortissement									-80 000
Résultat de l'exercice 2006									2 258 258
Solde au 31/12/2006	8 000 000	760 000	137 551	78 927	3 499 385	1 656 000	1 799 609	2 258 258	18 664 120
Affectation de 100 000 parts au 13/05/2007		100 000							0
Dividendes versés au 13/05/2007									-1 800 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves									0
Solde au 31/12/2006 après affectation du résultat 2006	8 000 000	860 000	137 551	78 927	3 499 385	1 656 000	2 412 866	0	17 064 120

Prime de fusion: Une opération de fusion de la société absorbante L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD a été réalisée en 1999.

La valeur de la société absorbée a été évaluée à 2 940 307 DT et a été réduite, en 2001, d'un montant de 2 462 040 DT distribué aux

actionnaires de l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD afin de la remplacer sans sa participation dans la société absorbante SOPHIA.

Elle a été évaluée en 2006 d'un montant de 400 000 DT qui a été incorporé au capital.

Bon de fusion: Suite à cette dernière opération de fusion un bon de fusion a été obtenu par la société absorbante à 610 000

à 3 499 385 DT. Il représente la différence entre la valeur d'apport versée de la société absorbée et la valeur d'acquisition chez la société absorbante.